

Eduquer par le sport



36%

Correspond au pourcentage de la population belge, âgée de 15 ans et plus, physiquement active, c'est-à-dire pratiquant au moins 30 minutes d'activité physique par jour ¹

Citation

« Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre. » _Pierre De Coubertin

¹ Source : « Rapport d'information 2018 sur l'activité physique en Belgique », publié conjointement par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 26 novembre 2013 sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé dans tous les secteurs, et du Plan d'action sur les maladies non-transmissibles 2012-2016, http://ec.europa.eu/assets/eac/sport/library/factsheets/belgium-factsheet_en.pdf. En Région wallonne, ce pourcentage correspond à 31 % et en Région de Bruxelles-capitale, à 29 %.

Notre diagnostic

Le sport est un puissant vecteur d'épanouissement physique et psychique, d'inclusion et de mixité sociale, d'apprentissage, de persévérance et de discipline.

Qu'il se pratique individuellement ou collectivement, il prône le respect de l'adversaire et de des coéquipiers, le fair-play, l'entraide, la non-violence. Il donne également le goût de l'effort et développe l'ouverture d'esprit tout comme il éduque à la santé.

L'organisation du sport doit faire face à de nouveaux défis. De plus en plus de citoyens préfèrent, de manière autonome, chausser leurs baskets pour aller courir, sortir leur vélo, se rendre à la salle de fitness ou encore enfiler leur maillot pour faire quelques longueurs avant d'aller travailler, sans contrainte d'horaires fixes. Le sport se pratique de plus en plus en dehors des structures dites « classiques » des clubs et des fédérations subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se pratique davantage de manière libre et « auto-organisée » par l'individu lui-même, dans un cadre familial, amical ou professionnel.

L'incroyable succès du programme « Je cours pour ma forme » (4000 membres en 2010 et plus de 25 000 en 2016) est un autre exemple d'organisations sportives nouvelles. Cette initiative, organisée dans plus de 200 communes à l'heure actuelle, rassemble des coureurs amateurs et confirmés qui pratiquent le jogging dans la convivialité.



Les pouvoirs publics doivent tenir compte de cette évolution des pratiques sportives, les encourager et conduire chacun et chacune à pratiquer ainsi une activité physique régulière, adaptée à son âge, son état de santé et à ses aspirations.

Autre élément de diagnostic : l'impact du sport sur l'environnement. Certes, bon nombre d'activités sportives s'intègrent parfaitement dans le milieu naturel dont elles contribuent à la connaissance et à la préservation. Mais d'autres exercent une forte pression directe ou indirecte sur les écosystèmes.

Il y a déjà une certaine prise de conscience dans le monde du sport de la nécessité d'agir dans le respect de l'environnement². Mais il faut inscrire cette dimension écologique dans toutes les pratiques sportives. Le monde du sport doit aussi réfléchir avec le politique à des aménagements structurels qui lui permettent

2 Pour exemples, en 2016 l'Association Royale belge de Hockey et les Belgian Red Lions ont décidé de compenser les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par leur voyage aux Jeux Olympiques de Rio en plantant 33.000 arbres à Madagascar. Plusieurs clubs de hockey ont embrayé via « des contributions environnementales » et ce, afin de compenser la production de CO2 liée à l'organisation des championnats de hockey. L'ADEPS a également voulu s'adresser en ce sens aux plus de 600 000 usagers Points Verts annuels qui, sur base volontaire, paient 1€ de supplément pour diminuer leur empreinte carbone, estimée à 1.305 tonnes de CO2/an. Une plateforme de mobilité partagée sans but lucratif est actuellement étudiée par l'ADEPS afin de favoriser le covoiturage. De son côté, l'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF) collabore avec Fost Plus afin de permettre aux propriétaires de bâtiments sportifs, d'acquérir le matériel nécessaire (poubelles de tri intérieures et extérieures, affiches, kit de sensibilisation, etc.).

de pleinement contribuer aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU en 2015.

Troisième élément de diagnostic. Seuls 36 % des belges ont une activité physique régulière (chiffre OMS). Cela signifie donc qu'environ les deux tiers de nos compatriotes n'ont pas un niveau de pratique suffisant que pour pouvoir pleinement bénéficier de ses effets bénéfiques pour la santé.

Bon nombre d'études sociologiques montrent que l'accès à l'activité physique n'est pas égalitaire. Elle s'accroît avec le niveau d'éducation, elle reste supérieure chez les hommes, même si d'incontestables progrès au bénéfice des femmes ont été réalisés ces dernières années, mais essentiellement dans la catégorie socio-professionnelle plus favorisée. Les ruraux semblent aussi être physiquement plus actifs que les citadins, et certaines cultures sont également moins enclines à faire la promotion de l'activité physique du fait de la dimension corporelle à laquelle elle fait inévitablement référence.

De nombreux défis restent à relever ainsi dans le cadre du handisport. Plus de 30 fédérations sportives collaborent avec la Ligue Handisport francophone (LHF), là où seulement 10 % des clubs de ces mêmes fédérations proposent une offre handisport. De trop nombreux lieux sportifs (piscines, salles sportives dans les écoles, etc.) sont difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le sport féminin, malgré sa plus grande visibilité depuis plusieurs années, n'est pas suffisamment investi non plus. Ainsi, pour l'année 2016, le nombre d'affiliés de sexe féminin s'élevait à 195 696 (29,6 %) sur 661 136 sportifs affiliés, soit 1 % de plus comparé à l'année 2011 (28,6 %).

Quatrième élément de diagnostic : nos faiblesses en sport de haut niveau.

Globalement, les résultats sportifs des jeunes belges sont excellents à l'échelle planétaire, pour preuve les sept médailles ramenées des récents jeux olympiques de la jeunesse à Buenos Aires. Force est de constater que mis à part quelques exceptions, la densité des résultats des sportifs adultes ne répond pas toujours aux attentes suscitées en catégorie d'âge. Nous avons donc un réel problème pour concrétiser au plus haut niveau les nombreux réels espoirs formés par les clubs et les fédérations sportives.



Une introspection profonde à ce propos est essentielle et des solutions innovantes et agiles doivent être mises en place afin de pouvoir répondre à la réalité du sport de haut niveau. Il est donc nécessaire de repenser le modèle du sport de haut niveau en Belgique francophone en s'inspirant des pratiques gagnantes développées à l'étranger.

Notre vision

Le cdH entend faire émerger une culture de l'activité physique et de l'activité sportive tant afin de préserver et d'améliorer la santé, physique et psychologique, de chacun et chacune, que pour promouvoir toutes les valeurs que le sport

véhicule : la persévérance, la discipline, le dépassement de soi, mais aussi la coopération, le fair-play, le vivre-ensemble...

Le cdH veut rendre le sport accessible à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap. Le cdH veut le promouvoir dans le respect des spécificités et des aspirations de chacune et de chacun. Nous souhaitons faire du sport un partenaire en faveur de la santé et du bien-être de chaque citoyen.

Nous entendons rendre le sport davantage accessible partout, en ouvrant les infrastructures, en aménageant le territoire pour libérer et sécuriser les activités physiques pratiquées de manière informelle.

Notre vision passe aussi par l'augmentation et la diversification des activités sportives en milieu scolaire, dès lors que l'école peut s'avérer être la porte d'accès privilégiée à la découverte et à la pratique sportive.

Nous souhaitons sensibiliser le monde à l'éco-responsabilité, par l'adoption d'un comportement alternatif aux modes de consommation actuels et ce, afin de réduire à tous les niveaux l'impact que la pratique sportive peut avoir sur l'environnement.

Le cdH entend aussi renforcer la bonne gouvernance dans le sport et la cohérence de la politique sportive. Il souhaite que s'ouvre une réflexion sur le sport de haut niveau. Pratiqué de manière honnête et éthique, le sport de haut niveau, comme d'autres activités humaines visant à l'excellence, véhicule de nombreuses valeurs positives que nous défendons.

Nos objectifs

Dans le cadre de nos objectifs, nos priorités sont :

- 1. Créer une culture du sport et de l'activité physique**
- 2. Ouvrir les territoires et infrastructures aux pratiques sportives**
- 3. Promouvoir la santé et de l'éco-responsabilité dans et par le sport**
- 4. Coordonner la politique sportive**

Mise en œuvre de nos objectifs

1. Créer une culture du sport et de l'activité physique

De gros efforts sont à faire pour inciter les parents et les acteurs éducatifs (crèches, écoles...) à donner aux enfants le goût/ la culture du sport, dès le plus jeune âge. Des efforts sont encore à réaliser pour rendre accessibles à tous les bienfaits et le plaisir de pratiquer un sport.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Sensibiliser les parents à l'importance pour leurs enfants de pratiquer du sport dès leur plus jeune âge, afin de créer un « esprit sport » au quotidien par des campagnes de sensibilisation, en adaptant les horaires d'ouverture des infrastructures sportives aux nouveaux modes de vie des parents et en développant le sport-famille ;
- ↪ Inciter les Centres sportifs locaux à organiser des activités (communes et par tranche d'âge) « sport en familles » à destination des jeunes mamans et de leurs enfants, ainsi que des activités « intergénérationnelles » ;
- ↪ Réserver des places de stages Adepts aux enfants issus de milieux plus précaires ou pris en charge par le secteur associatif afin qu'ils puissent y participer plus facilement; renforcer de manière générale les aides aux familles défavorisées afin qu'elles puissent pratiquer le sport de leur choix ;
- ↪ Intégrer les crèches comme bénéficiaires de subsides pour des infrastructures sportives d'éveil (salle de psychomotricité, aire de jeux extérieurs, toboggans, modules...) ;
- ↪ Renforcer les partenariats entre les associations sportives et les services et institutions publiques prenant en charge des enfants de milieux défavorisés (notamment celles relevant du secteur de l'Aide et de la protection de la jeunesse) ;
- ↪ Ouvrir plus largement les espaces sportifs aux enfants et aux jeunes notamment aux mouvements de jeunesse (pistes d'athlétisme, terrains de foot publics, agora spaces, terrains de tennis, bassins de natation...) ;
- ↪ Multiplier les rassemblements de pratique sport en famille/en groupe (VTT dans les villages, opération « Je cours pour ma forme » ...) ;
- ↪ Mieux informer les parents des aides financières existantes (aides des CPAS des mutuelles, incitants fiscaux...) destinées à encourager leurs enfants et les jeunes à pratiquer une activité physique ou sportive ;
- ↪ Créer un « Pass'sport » qui permettrait aux parents de ne payer qu'une seule cotisation sportive lorsque leur enfant s'inscrit pour la première fois au sein d'un club de sport qui donnerait néanmoins accès à plusieurs autres disciplines sportives dans d'autres clubs ;

- ☞ Permettre aux établissements scolaires d'élaborer de manière annuelle un programme d'activités sportives « mercredis sportifs », encadrés par des moniteurs ou des professeurs d'éducation physique, qui pourrait déboucher, par exemple, sur la création d'équipes sportives scolaires en vue de participer à des championnats intra ou interscolaires ou, tout simplement, pour pratiquer une activité physique ou découvrir un sport ;
- ☞ Encourager les établissements à organiser des compétitions sportives amicales intra- et interscolaires ;
- ☞ Renforcer les collaborations des écoles avec les clubs sportifs à l'instar du Danemark (où les établissements scolaires ont l'obligation de rechercher des collaborations avec des associations sportives et de loisirs extrascolaires), de l'Allemagne (où 35 % des clubs sportifs travaillent avec des établissements scolaires et 17 % avec des maternelles et crèches), de la Suède (où plus d'un tiers des clubs sportifs ont des partenariats avec des écoles)³ ;
- ☞ Labelliser les écoles « Ecole qui bouge » pour les établissements scolaires qui répondent à un cahier des charges précis reprenant la réalisation d'activités sportives ;
- ☞ Inventorier le matériel sportif présent dans les écoles ;
- ☞ Evaluer de manière continue la condition physique des jeunes (en complément de la visite médicale) afin qu'à long terme, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose des outils pour agir efficacement sur le bien-être des enfants ;
- ☞ Encourager les établissements qui proposent un cursus dans l'enseignement secondaire ou supérieur en lien avec l'exercice physique ou le sport à proposer à leurs étudiants une formation spécifique leur permettant de prendre en charge l'activité physique des personnes handicapées ;
- ☞ Prévoir dans les écoles un assistant « de sport » comme soutien au professeur d'éducation physique afin de permettre au jeune moins valide de participer au cours d'éducation physique ou de sport ;
- ☞ Renforcer et soutenir l'offre de stages Adeps handisport ;
- ☞ Inciter les fédérations sportives à épauler les clubs volontaires dans les démarches d'accueil et d'ouverture de leurs infrastructures aux sportifs et aux équipes d'handisport, dans un objectif inclusif et avec un encadrement adapté, en veillant à ne pas créer des lourdeurs administratives inutiles à charge des fédérations et des clubs sportifs ; encourager les clubs et fédérations à désigner un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de déficiences physiques ou mentales ;
- ☞ Valoriser la performance de nos athlètes handisport afin qu'ils deviennent des modèles inspirants, via la RTBF notamment ;

3 Source : « Après 2017 : 8 débats sur l'avenir du sport français », p.12, <http://centre.franceolympique.com>

- ↳ Demander à l'Adeps de prévoir un lien sur son site Internet vers le cadastre d'Infra-sport afin que chaque personne désireuse de pratiquer un handisport puisse connaître les infrastructures et les clubs à sa disposition ;
- ↳ Promouvoir le sport féminin en réalisant une étude sociologique pour cerner et comprendre les obstacles quotidiens rencontrés par les femmes, en sensibilisant les écoles, fédérations sportives et les médias à la pratique féminine, en installant des infrastructures de proximité davantage accueillantes aux femmes et spécialement aux jeunes mamans, en veillant aussi à ce que le monde du sport confie aux femmes des postes à responsabilités et les valorise économiquement lors des compétitions, en veillant de la sorte à la mise en œuvre des différentes recommandations parlementaires du 14 juin 2016 ;
- ↳ Mener une réflexion sur l'encadrement, la réglementation, la dimension économique et l'impact sur la santé de l'e-sport⁴ ainsi que sur le statut juridique des joueurs.

2. Ouvrir les infrastructures et le territoire aux pratiques sportives

La demande sociale de sport, quant à elle, évolue et les emplois du temps surchargés nécessitent la mise en place d'une offre sportive souple et adaptée.

Nous souhaitons créer davantage d'espaces pour la pratique libre et nous souhaitons aussi encourager les employeurs à soutenir le sport et les activités physiques au travail.

Concrètement, nous proposons de :

- ↳ Développer les notions des villes/villages piétonniers/cyclistes ;
- ↳ Accompagner les villes et communes désireuses d'entamer une réflexion sur l'aménagement de leur territoire (mobilité douce, santé, développement durable, infrastructures sportives, etc.) ;
- ↳ Conditionner les subventions publiques aux infrastructures sportives scolaires à leur ouverture en dehors des heures scolaires à tous publics souhaitant les utiliser à des fins sportives et à la conclusion de partenariats avec des clubs sportifs locaux ;
- ↳ Soutenir le développement de petites infrastructures sportives de quartier afin notamment de faciliter la pratique sportive quotidienne des habitants ;
- ↳ Octroyer les subsides pour la création de centres sportifs de proximité aux communes qui en sont dépourvues ;

4 Le e-sport est un terme anglais pour désigner le « sport électronique », sport qui consiste à jouer sur un jeu vidéo contre d'autres joueurs. Il se pratique obligatoirement sur ordinateurs ou consoles de jeux vidéo en solo ou en équipe, ou en ligne via internet.

- ↪ Labéliser les organisations sportives afin de promouvoir la pratique libre du sport hors structures (marches, joggings, randonnées, etc.) ;
- ↪ Mettre les infrastructures publiques à disposition de la pratique sportive libre ; les ouvrir à la pratique « auto-organisée » ;
- ↪ Réfléchir à l'aménagement des « Maisons de village »⁵ pour que celles-ci puissent développer des activités sportives encadrées afin de permettre aux jeunes de toujours disposer d'une infrastructure de jeu et de sport à proximité ;
- ↪ Créer et gérer intelligemment en collaboration avec les communes des Agora spaces couverts, sécurisés, parrainés par des sportifs de haut niveau, dédiés à l'activité physique sous toutes ses formes, au sein desquels des animations et conseils sportifs seront organisés ;
- ↪ Renforcer l'accès aux infrastructures sportives pour les personnes handicapées ;
- ↪ Créer un poste d'expert en accessibilité à InfraSports, qui aura pour mission d'analyser les travaux à réaliser et à planifier, dans chaque centre sportif, en vue de les rendre tout-à-fait accessibles aux personnes à mobilité réduite (salles de sport/piscines, toilettes, douches et vestiaires, buvettes...) ;
- ↪ Créer un centre de prêt de matériel handisport, au sein de l'Adeps, à mettre à disposition des clubs de sports loisirs et des écoles afin que les handisportifs et les élèves en situation de handicap puissent tester/pratiquer un sport ; donner à l'Adeps les moyens financiers en vue de pouvoir investir dans celui-ci ;
- ↪ Conditionner les subventions publiques aux infrastructures sportives scolaires à leur ouverture en dehors des heures scolaires à tous publics souhaitant les utiliser à des fins sportives et à la conclusion de partenariats des clubs sportifs locaux ;
- ↪ Développer des partenariats entre les centres Adeps, les clubs de sport et les entreprises souhaitant faire bénéficier leurs travailleurs de diverses activités sportives, d'initiatives en faveur de leur bien-être physique et psychique et ainsi de favoriser la culture du sport au travail ;
- ↪ Favoriser le recours des entreprises aux services d'athlètes de haut niveau retraités, afin également de faciliter leur intégration dans le monde du travail ;
- ↪ Organiser un championnat entre différentes entreprises ;

5 Les Maisons de village rurales et multiservices contribuent à répondre à toute une série d'enjeux importants au sein des villages où elles se sont implantées. Selon leur vocation, elles répondront tantôt davantage à un besoin de mettre à disposition des infrastructures qui permettent l'organisation d'animations et d'événements, tantôt de répondre à des besoins en matière de services spécifiques. Elles sont principalement destinées à l'hébergement des activités d'associations locales et permettent le brassage social.

- ↪ Créer une infrastructure sportive dans les zonings de grande capacité pour permettre aux travailleurs de s'adonner à une activité sportive pendant leur temps libre ;
- ↪ Evaluer le décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux (CSL) et des centres sportifs locaux intégrés (CSLI) ; mener une analyse sur la pertinence du travail effectué par ces structures tout comme leur rôle sur la pratique sportive.

3. Promouvoir la santé et l'éco-responsabilité dans et par le sport

Nous souhaitons promouvoir la santé dans le sport pour prévenir les risques d'une trop grande consommation d'alcool (et parfois aussi de drogues) au sein de certains clubs de sport, et favoriser la fréquentation des clubs sportifs en les rendant plus attrayants et plus sains.

Nous souhaitons aussi que le sport, à tous les niveaux et dans toutes ses composantes soit un vecteur de développement durable au travers de sa dimension éco-responsable. En accomplissant des éco-gestes lors de leur pratique sportive occasionnelle ou quotidienne, les sportifs deviennent acteurs de la préservation de leur environnement, et non plus de simples spectateurs.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Mettre en place un Plan sport afin de lutter contre les dérives de l'alcool et de la drogue au sein de certains clubs sportifs en s'inspirant du projet « Sportivos »⁶ mis sur pied en Région flamande par le centre d'expertise flamand pour l'alcool et les autres drogues (VAD) en collaboration avec une équipe de recherche de la VUB ;
- ↪ Permettre la labellisation des salles de fitness au sein desquelles des professionnels du monde sportif spécialisés en médecine de la rééducation seraient présents pour accompagner et conseiller des patients en phase post-hospitalière, atteints de maladies métaboliques (obésité, diabète, etc.) et cardiovasculaires ou de cancers (ou en rémission) qui souhaiteraient se remettre au sport. Ces activités de « rééducation sportive » garantiraient l'amélioration du capital santé des patients, entre leur sortie de l'hôpital et leur reprise d'une activité physique normale et régulière ;
- ↪ Mieux soutenir financièrement les fédérations sportives dédiées aux aînés ;
- ↪ Créer à l'Adeps une plateforme internet de partage, accessible aux Fédérations et aux clubs sportifs, qui recueillerait et valoriserait les initiatives existantes mises en place par les fédérations et les clubs sportifs en matière d'éco-responsabilité, et à organiser une journée d'échanges sur celles-ci ;

⁶ Lui-même inspiré du programme de prévention australien « Good Sports » développé en faveur des clubs sportifs.

- ☞ Inciter les fédérations sportives à prévoir une Charte « J'adopte une conduite sportive éco-responsable », reprenant des objectifs à atteindre en matière de gestion des déchets, d'économie d'énergie, de préservation des ressources naturelles, de communication éco-responsable, etc. Et par ricochet, de réfléchir à l'attribution d'un label gradué et de les récompenser en fonction du nombre d'objectifs atteints par les clubs et repris dans la Charte « J'adopte une conduite sportive éco-responsable » ;
- ☞ Inciter les fédérations sportives et les Centres sportifs locaux (intégrés) (CSL(I)) à prévoir un référent « éco-responsabilité », ou à s'appuyer sur la personne-relais en matière d'éthique dans le sport, qui aurait pour mission générale d'amener les comités de direction des clubs à réfléchir aux questions d'éco-responsabilité reprises dans la Charte « J'adopte une conduite sportive éco-responsable », tout en les sensibilisant ;
- ☞ Collaborer avec les pouvoirs locaux et les échevins des sports afin qu'ils sensibilisent à l'éco-responsabilité, ou par le biais de leur éco-conseiller ou tout autre personne de référence, les clubs et organismes privés qui utilisent leurs infrastructures sportives.

4. Coordonner la politique sportive

Nous souhaitons prendre diverses mesures de bonne gouvernance.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Créer un Comité au sein duquel tous les niveaux de pouvoirs compétents en politique sportive seraient représentés, en vue de définir des objectifs communs, lancer des actions concertées et réaliser des projets communs, majeurs et nationaux ;
- ☞ Créer un Observatoire du sport et de la santé pour faire avancer les réflexions, élaborer une stratégie sportive sur le long terme ou encore coordonner les politiques publiques liées au sport au travers la réalisation d'études quantitatives et transversales sur plusieurs domaines de l'action publique et phénomènes sportifs liés au sport (santé, éducation, innovation, culture, environnement, etc.). Cet Observatoire aurait également pour mission de rendre des avis sur différents textes de loi et s'imposerait comme espace de réflexion sur les logiques concurrentielles existant dans les autres Régions, Etats européens et du monde ;
- ☞ Créer une plateforme du sport au niveau communal pour faire émerger des clubs omnisports. L'objectif serait d'améliorer l'(ré)orientation sportive, d'éviter le renoncement aux activités physiques, d'encourager et de renforcer les interactions clubs/écoles/infrastructures, d'informer sur les aides disponibles, de réaliser des économies (liées à l'achat de matériel sportif, de transport, de gestion administrative commune, etc.), d'améliorer le soutien communal et de prioriser la politique communale, de solutionner partiellement la problématique du volontariat et d'élargir l'offre à différents publics en fonction de leur disponibilité, de leur âge... ;

- ↪ Veiller à une simplification administrative des clubs ;
- ↪ Impulser une réflexion pour qu'au plus haut niveau, les sportifs d'élite percent et performant. Le sport de haut niveau doit continuer à être investi. Il est nécessaire, selon nous, de développer une vision claire pour détecter davantage des jeunes à potentiel sportif, les accompagner structurellement et les soutenir afin d'en faire des sportifs d'élite. Il convient, à l'heure actuelle, de renforcer ce pôle « haut niveau » afin de permettre à nos athlètes de performer :
- ↪ Mettre en place un pôle d'expertises en vue de faire émerger des propositions concrètes pour améliorer notre soutien global au sport de haut niveau ; ce pôle serait composé des acteurs de terrain (sportifs, entraîneurs, directeurs techniques), du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), du Conseil supérieur des sports et des membres de l'Administration) ;
- ↪ Mener une réflexion sur le développement économique et social du sport (en termes d'emplois, de technologies, de mode, etc.) et autour de la pratique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles.